

Compte rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 31 mars 15

La réunion du 31 mars est la première de la nouvelle mandature.
Elle marque le retour de **FO DGFIP 56**.

Le Président a installé la nouvelle secrétaire de la Délégation, Madame Isabelle LE GOUARIN GONZALEZ.

FO DGFIP 56 se réjouit cette nomination. Tous les départements ne conservent pas leur effectif. La note d'orientation ministérielle pour l'action sociale 2015, présentée lors de cette réunion, insiste sur la poursuite des efforts de réduction des emplois, notamment au sein des assistants de délégation.

Le niveau des crédits est maintenu. L'évolution des effectifs de populations bénéficiaires (actifs, enfants, retraités) sera désormais intégrée pour le calcul des dotations locales.

Les grandes orientations nationales restent la restauration, le logement, l'amélioration du dispositif de soutien aux agents, actifs ou retraités, les plus fragiles.

Dans le département, l'assistante sociale, Madame Régine LE TORREC, propose un soutien aux agents. Dans le cadre de la bibliothèque sociale, elle peut prêter des ouvrages.

Les crédits d'actions locales 2015

La dotation du Morbihan est égale à 45.214 euros.

Sorties en faveur des retraités

Concarneau et le pays des Aven, le vendredi 29 mai 2015
Paimpol et Bréhat, le vendredi 26 juin 2015

54 personnes
pour chaque
voyage pour un
montant global
de :
3.557 €

Sorties en faveur des actifs

Escal'Atlantique / Croisière sur Erdre, le dimanche 31 mai 2015
Journée au Mont Saint Michel, le dimanche 28 juin 2015

50 personnes
pour chaque
voyage pour un
montant global
de :
5.609 €

Billetterie pour le spectacle équestre nocturne « Cavale » aux haras
d'Hennebont en juillet 3.000 €

Arbre de Noël

24.910 €

Chèques-lire « rentrée scolaire » pour les 15, 16 et 17 ans 4.800 €


Consultations auprès de psychologues à Vannes et Lorient 1.500 €

Consultation auprès d'une conseillère en économie sociale et familiale 255,00 €

Des crédits sont également prévus pour l'équipement des coins-repas (800 €) et pour la bibliothèque sociale (250 €).

Vos représentants **FO DGFIP 56** au CDAS du 31 mars 2015 :

Carine Le Callonnec et Anita Audic, Expert : Arlette LE GALLO

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à	le
		(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		